



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tabagisme

Question écrite n° 77707

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les inquiétudes formulées par les ruralistes suite à l'annonce d'introduire en 2016 le paquet de cigarettes neutre. Bien que l'objectif de santé soit louable, cette mesure risque d'accélérer le marché de la contrefaçon et des ventes parallèles. Avec les paquets neutres, les copies seront facilitées. De plus cette situation favorisera le trafic transfrontalier du fait d'une absence d'uniformité européenne. C'est par répercussion tout le réseau des débitants de tabac, déjà fortement touché, qui risque d'être fragilisé et perdre de nombreux emplois. Il lui demande si le Gouvernement entend revenir sur cette annonce à la lumière des conséquences probables d'une telle mesure.

Texte de la réponse

La lutte contre le tabac est un enjeu majeur en France qui connaît un niveau de consommation de tabac préoccupant marqué par une reprise à la hausse ces dernières années. Plus de 30 % des personnes de 15 à 75 ans fument quotidiennement en France, soit environ 13.8 millions de personnes. Le tabac constitue la première cause de mortalité évitable. Chaque année en France, 73 000 morts sont attribuables au tabac, soit 200 personnes par jour. Face à ce problème majeur de santé publique, le Président de la République a demandé, lors de la présentation du plan cancer pour 2014-2019, l'élaboration d'un programme national de réduction du tabagisme (PNRT). Les mesures d'ordre législatif de ce programme, dont celle qui organise la mise en place du paquet neutre, ont été intégrées au projet de loi de modernisation de notre système de santé, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 14 avril 2015. La lutte contre le tabagisme passe par la dénormalisation sociale du tabac et la réduction de l'attractivité des produits du tabac, notamment pour éviter l'entrée des jeunes dans le tabagisme. Le paquet neutre répond à ces objectifs. Sa mise en oeuvre sera étroitement associée à un renforcement de la lutte contre le trafic illicite de cigarettes.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77707

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2595

Réponse publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3401